

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

COMMUNE DE LA PENNE-SUR-HUVEAUNE

CONSEIL MUNICIPAL

**PROCES-VERBAL
Séance du 16 janvier 2019**

Secrétaire de Séance : Carole TATONI

Exercice : 29

Présents : 21

Début de séance : 18h30

Le seize janvier 2019 à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire du mois de janvier, sous la présidence de Mme Christine CAPDEVILLE, Maire.

Procès-Verbal de la séance du 21 décembre 2018
Vote à l'unanimité.

L'an deux mille dix-neuf et le seize janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Mme. Christine CAPDEVILLE, Maire

Présents : Mme. Christine CAPDEVILLE, Maire

Mmes et MM. Bernard NEGRETTI, Thierry BATTAGLIA, Carole TATONI, Alain FEDI, Clémence PIETRI, Pascale TROSSERO, Nicolas BAZZUCCHI Adjoints au Maire.

Mmes et MM. Christian PRESUTTO, Hélène VITELLI, Michel PELLEGRIN, Sylvain CATTANEO, Martine CASTINO, Sonia RICHE, Christine MARIANI, Jean-Claude COLONNA, Nicole ROURE, Philippe GRUGET, Stéphane CASTEROT, Gilles MANIGLIO, Violaine TIEPPO, Conseillers Municipaux.

A donné Procuration :

Sylvie SILVESTRI à Thierry BATTAGLIA

Pierre MINGAUD à Bernard NEGRETTI

Marcel FACH à Alain FEDI

Valérie RABASEDA à Carole TATONI

Philippe JONQUIERES à Christine CAPDEVILLE

Dominique HONETZY à Sonia RICHE

Lakdar KESRI à Nicolas BAZZUCCHI

Marielle DUPUY à Philippe GRUGET

Secrétaire de Séance :
Carole TATONI

I- Budget Primitif de la Commune exercice 2018 : Décision modificative n°2

Mme Christine CAPDEVILLE, Maire, soumet à l'Assemblée Municipale le projet de décision modificative n°2 pour le Budget Primitif, exercice 2018.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 13 Avril 2018 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2018 approuvant la décision modificative n°1 du Budget Primitif de l'exercice 2018,

Le Conseil Municipal,

Après délibération,

ADOPTE la décision modificative n°2 du Budget Primitif de l'exercice 2018, et les virements de crédits correspondants conformément au document joint.

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
- Fonctionnement	0 €	0 €
- Investissement	0 €	0 €

Soit ni déficit, ni excédent.

Adoptée à l'unanimité.

Fin de la séance à 18h40